

# L'ÉCOLE, EN AVANT L'EXCELLENCE...

Frédéric Ligtot ♦ secrétaire politique du MOC

## Le Pacte d'enseignement d'excellence, ambitieux et réaliste ?

Le Pacte pour un enseignement d'excellence suscite de nombreuses craintes chez certain.e.s, de l'incompréhension aussi, de l'indifférence parfois, un enthousiasme prudent chez d'autres, beaucoup d'interrogations certainement. Son élaboration et son adoption sont sans aucun doute le projet politique majeur mené sous la précédente législature en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Qui en sont les concepteur.rice.s ? Les principal.e.s acteur.rice.s institutionnel.le.s de l'École (les représentant.e.s des réseaux des pouvoirs organisateurs, les syndicats, les associations de parents, accompagnés dans leurs réflexions par un certain nombre d'expert.e.s de provenances diverses), soucieux.ses de « faire évoluer l'École » et de l'adapter aux « enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle ». C'est donc bien d'un « pacte » entre les différents « partenaires sociaux » de l'École dont il s'agit, issu d'un assez long et complexe processus de réflexions, de négociations et d'arbitrages collectifs sur l'avenir de l'institution scolaire, son sens, les défis qu'elle se doit de rencontrer, les objectifs qu'elle se doit d'atteindre et les mesures qu'il s'agit d'adopter pour y arriver. Mais c'est tout autant le résultat d'un large « compromis », chacun d'entre eux ayant dû mettre « de l'eau dans son vin » pour aboutir à un consensus autour des réformes à impulser. Et le rôle du gouvernement dans cette affaire ? À peu de choses près, celui d'un notaire. Les acteur.rice.s institutionnel.le.s de l'École lui ont soumis en mars 2017 un avis<sup>1</sup> circonstancié détaillant les principales mesures et réformes à engager et le Gouvernement, les ayant approuvées dans leur ensemble, s'est employé depuis, après approbation parlementaire, à les traduire en textes législatifs en vue de les mettre progressivement en œuvre.

### Son ambition ?

Jeter les bases d'une réforme globale et structurelle de l'enseignement obligatoire en FWB censée se déployer sur les dix prochaines années, c'est-à-dire sur la durée des deux prochaines législatures, sachant que l'implémentation réussie d'une telle réforme du système scolaire nécessite un « temps long » qui ne coïncide pas avec la temporalité propre aux échéances politiques.

### Son objectif ?

Corriger durablement les deux déficits majeurs dont souffre notre système scolaire : son profond manque d'équité et son défaut d'efficacité. Le constat est en effet dressé depuis un certain temps déjà et il fait dorénavant l'objet d'un très large consensus : notre système scolaire est très dualisé et ségrégant, la réussite et l'orientation scolaire des élèves restent fortement corrélées à leur origine sociale, le taux d'échecs scolaires est le plus élevé parmi tous les pays de l'OCDE, celui du décrochage scolaire reste à un niveau inacceptable et les scores moyens de nos élèves aux épreuves comparatives internationales sont médiocres. Bref, notre École dysfonctionne et le Pacte entend y remédier structurellement et sur le long terme. Des engagements sont pris et des objectifs chiffrés fixés : diminuer de moitié le taux de redoublement et le décrochage scolaire à l'horizon 2030.

### Deux axes complémentaires

Sans détailler l'ensemble des mesures et réformes préconisées, le Pacte s'articule autour de deux grands axes : instaurer une nouvelle approche de la « gouvernance » du système éducatif et restructurer de façon globale l'architecture organisationnelle de l'enseignement (niveaux, filières, etc.) tout en révisant les grilles horaires et les référentiels. La réforme de la « gouvernance » vise à optimiser le pilotage du système scolaire dans son ensemble (Quels objectifs l'École doit-elle atteindre et comment doit-elle les atteindre ?) et repose sur des principes de responsabilisation et de contractualisation. L'idée générale est d'accorder davantage d'autonomie et de marges de manœuvre aux différent.e.s acteur.rice.s de l'École (réseaux, PO, directions, équipes éducatives) en contrepartie d'une responsabilisation accrue de ces dernier.e.s dans la poursuite d'objectifs communs selon une logique de reddition de comptes. Le Gouvernement définit des objectifs généraux (en termes d'efficacité, d'équité et d'efficience) à atteindre et, dans ce cadre, chaque établissement scolaire se doit d'élaborer, sur base d'un diagnostic partagé de sa situation propre, un « plan de pilotage » à mettre en œuvre pour participer activement à la

poursuite des objectifs généraux. Ce plan de pilotage une fois négocié avec un.e représentant.e de la FWB et dûment approuvé, est appelé à se transformer en un « contrats d'objectifs », valable pour six ans, et qui sera évalué à terme, corrigé le cas échéant et renouvelé. Précisons que des dispositifs d'accompagnement et de contractualisation spécifiques sont prévus pour les écoles les plus en difficultés (du fait « d'une performance présentant un écart significatif par rapport à la moyenne des établissements »). Cette définition contractuelle des rapports entre le pouvoir régulateur (l'autorité publique), les PO et les établissements et la responsabilisation de l'ensemble des acteur.rice.s de l'enseignement par rapport aux résultats produits (« en dehors de toute logique bureaucratique » précise le texte du Pacte) supposent l'instauration et/ou la consolidation d'une nouvelle « culture scolaire » basée sur la concertation, l'implication et la participation active de tous et toutes les acteur.rice.s concerné.e.s.

Le second axe du Pacte comprend notamment – principale mesure, mais la plus controversée – l'instauration progressive d'un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire pour tou.te.s les élèves sans exception de la 1<sup>ère</sup> maternelle à la 3<sup>e</sup> secondaire incluse. L'objectif poursuivi est à la fois de fournir un même bagage de compétences et de savoirs considérés comme fondamentaux à tou.te.s les élèves sans distinction et de favoriser une orientation positive de chacun.e, soit vers l'enseignement général, soit vers l'enseignement qualifiant. Pour limiter au maximum la pratique du redoublement au sein de ce tronc commun, une batterie de dispositifs et d'outils de diagnostic précoce des difficultés, de remédiation, de différenciation pédagogique est également prévue. En outre, le Pacte a également engagé une politique de revalorisation et de renforcement significatif de l'enseignement maternel (notamment en matière d'encadrement et de définition de référentiels), prévu une réorganisation du parcours de l'enseignement qualifiant (suppression des formes dites « techniques » et « professionnelles » en faveur d'une seule filière qualifiante en trois ans), des engagements et une programmation visant une gratuité effective de l'enseignement obligatoire, la promotion de la mixité dans les écoles, un rééquilibrage du nombre d'élèves admis dans l'enseignement spécialisé, une redéfinition des rythmes scolaires, des infrastructures en quantité suffisante pour rencontrer les effets du boom démographique, etc.

### Un projet ambitieux réaliste ?

En tout, le Pacte se décline en plus de 150 mesures qui, étroitement articulées les unes aux autres, sont censées porter l'enseignement obligatoire en FWB à un niveau « d'excellence » pour toutes et tous d'ici les vingt prochaines années. Cette ambition est-elle réaliste ?



Delphine VOORTMAN

À l'heure actuelle, personne n'est honnêtement en mesure de prédire avec certitude que les mesures du « Pacte » sont à la hauteur de ses ambitions. Le « Pacte », c'est avant tout un énorme pari : celui de la volonté et de la capacité de tou.te.s les acteur.rice.s de l'École, tous niveaux confondus, à s'engager collectivement, dans un cadre organisationnel et dans un modèle de gouvernance renouvelés, en faveur de la réussite et l'émancipation scolaire de tou.te.s les élèves. Et la réussite de ce pari dépend très étroitement d'un certain nombre de conditions. Parmi celles-ci, l'implémentation et l'adoption d'une nouvelle culture du métier d'enseignant.e, davantage basée sur le travail collaboratif, vont rapidement s'avérer surdéterminantes. Il s'agira également d'assurer de la continuité politique en évitant que le « Pacte », qui constitue à la fois un fragile compromis entre les acteur.rice.s de l'École et un ensemble de mesures faisant « système », ne soit d'une manière ou d'une autre détricoté sous la prochaine législature (ou des suivantes) au gré des priorités politiques des un.e.s ou des autres. Il s'agira en outre de lui assurer un financement pérenne et suffisant, dans un contexte budgétaire restreint et où d'autres besoins de financement vont inévitablement et rapidement devoir être rencontrés.

Quoi qu'il en soit, nous devons réussir ce pari. Il en va de notre responsabilité collective à l'égard des générations futures et de notre devoir de leur assurer, sans distinction d'aucune sorte, un droit effectif à l'émancipation scolaire et sociale, condition nécessaire à une société vraiment démocratique. ■

1. [www.pactedexcellence.be](http://www.pactedexcellence.be)

## Pour en savoir plus

Frédéric LIGOT, « Pacte d'excellence : l'École en chantier jusqu'en 2030 », *Démocratie*, Novembre 2017 (en ligne) [www.revue-democratie.be/index.php/societe/enseignement/1266-pacte-d-excellence-l-ecole-en-chantier-jusqu-en-2030](http://www.revue-democratie.be/index.php/societe/enseignement/1266-pacte-d-excellence-l-ecole-en-chantier-jusqu-en-2030)

« Libérer l'école d'elle-même » (Dossier), *Revue nouvelle*, n°5, 2016 (en ligne) <http://www.revue nouvelle.be/Liberer-l-ecole-d-elle-meme-3121>